



Infor Anael Finance iSeries Interface Batch des Références

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries V7

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : février 14, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	5
Chapitre 1 Batch des références.....	7
Principe	7
Tables	9
Description de la table Batch.....	9
Contrôles des zones de la table Batch	9
Contrôles de valeurs particulières.....	10
Tiers	11
Tiers Batch.....	11
Description des zones.....	11
Contrôles des zones Tiers Batch	13
Règles de gestion Tiers Batch	19
Description des zones.....	19
Contrôles des zones Règles de gestion Tiers Batch.....	22
Domiciliation bancaire Tiers Batch.....	33
Description des zones.....	33
Contrôles des zones Domiciliation bancaire Tiers Batch	34
Adresses complémentaires Tiers Batch.....	36
Description des zones.....	36
Contrôle des zones Adresses complémentaires Tiers Batch.....	36
Complément DAS2 Tiers Batch	38
Description des zones.....	38
Contrôle des zones Complément DAS2 Tiers Batch.....	38
Factorings supplémentaires Tiers Batch.....	41
Description des zones.....	41
Contrôle des zones Factorings supplémentaires Tiers Batch	41

Codes impressions Tiers Batch.....	43
Description des zones	43
Contrôle des zones Codes impressions Tiers Batch	43
Mandats Tiers Batch.....	44
Description des zones	44
Contrôle des zones Mandats Tiers Batch	46
Identifiant TVA Tiers européens Tiers Batch	49
Description des zones	49
Contrôle des zones Identifiants TVA Tiers européens Tiers Batch.....	49

À propos de ce manuel

Ce document décrit le détail de la structure des fichiers pour alimenter les tables de références d'Anael Finance iSeries à partir de toute autre chaîne extérieure.

Public concerné

Toute personne ou utilisateurs d'Anael Finance iSeries (à partir de la version V7R0M0) en charge de reprise des références par programmation.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.1	15-mars-2013	Brigitte Quevedo	Application nouveau modèle
1.2	20-mars-2013	Chantal Leclerc	Mise à jour pour sortie V6R2M0
1.3	Janv 2016	Catherine Quéré	Mise à niveau V7R0M0
1.4	Mars 2016	Ingrid Mary	Relecture
1.5	Février 2018	Chantal Leclerc	Ajout de l'intégration des mandats

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

À propos de ce manuel

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Principe

Cette procédure accessible depuis le menu Batch -livré en standard de l'application Anael Finance iSeries- permet l'intégration des fichiers batch (tables et tiers) dans les fichiers de référence d'Anael Finance iSeries.

Les fichiers mis à jour sont les suivants :

- Tables ⇒ 'FAN100P1'.
- Tiers ⇒ 'FAN050P1'.
- Règles de gestion des Tiers ⇒ 'FAN052P1'.
- Domiciliations bancaires des Tiers ⇒ 'FAN055P1'.
- Adresses complémentaires des Tiers ⇒ 'FEG050P1'.
- Complément DAS2 des tiers ⇒ 'FEG050P1'.
- Factorings supplémentaires des Tiers ⇒ 'FAN056P1'.
- Identifiants de TVA des tiers européens ⇒ 'FTV050P1'.
- Codes impressions des tiers ⇒ 'FMC030P1'.
- Mandats des tiers ⇒ 'FPS050P1'.

Cette intégration doit être effectuée en deux temps :

- Lancez une première fois le traitement d'intégration des tables,
- puis une seconde pour celui des tiers.

En effet, lors du traitement des tiers, des contrôles sont effectués par rapport aux tables, elles doivent donc être intégrées auparavant.

Une liste des enregistrements à intégrer peut être éditée :

- Soit pour la totalité des enregistrements.
- Soit uniquement pour ceux en anomalie.

Les enregistrements en anomalie pourront ainsi être corrigés à l'écran grâce à la référence erreur.

Par défaut, l'intégration 'Batch' des fichiers de référence se fait pour la société de l'environnement.

Pour autoriser un utilisateur à intégrer les fichiers 'Batch' de référence entre borne de société, il faut lui créer un enregistrement 'Niveau' au fichier des 'Mots de passe' avec 'PTB010' en 'Nom', et ne rien saisir dans les bornes de début/fin.

Si le caractère 'E' se trouve en borne de fin, cela revient à n'autoriser que la société de l'environnement.

Les références erreurs sont remises à blanc et supprimées du fichier des erreurs 'FBTMSGP1' lors de chaque traitement.

Tables

Description de la table Batch

Fichier 'FBT100P1'

Zone	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '10'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RCT	2	Code Table.
RARG	15	Argument Table.
TLARG	2/0	Longueur argument.
TLIB1	25	Libellé 1 Table.
TLIB2	25	Libellé 2 Table.
REFERR	10/0	Référence erreur.

Contrôles des zones de la table Batch

- RPTY :
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité '**10**' pour les tables.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - '**C**' = Création.
 - '**M**' = Modification.
Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE
 - La société doit exister dans le fichier '**FAN010P1**'.
- RCT
 - Le code table doit exister dans la table de références '**TT**'.
 - Si ce dernier est '**TT**', aucun contrôle n'est effectué.
- RARG
 - Zone obligatoire.
 - Vérification que la longueur de l'argument n'est pas supérieure à celle définie dans la table de références '**TT**'.
 - Aucun contrôle n'est effectué en cas de création de la table de références '**TT**'

- **'M'** = Code table/Argument doit exister au fichier **'FAN100P1'**.
- **'C'** = Code table/Argument ne doit pas exister.
- TLARG
 - Cette zone ne doit être renseignée que si le code table est égal à **'TT'** et le code opération est égal à **'C'** :
 - Les valeurs autorisées sont comprises entre **'1'** et **'15'** inclus.
- TLIB1
 - Zone obligatoire.
- TLIB2
 - Zone facultative.
- REFERR
 - Elle ne doit pas être renseignée. Elle sera alimentée automatiquement si une anomalie est détectée.

Contrôles de valeurs particulières

Si le code table de références 'RCT' ⇒ 'EB', la valeur '**' est interdite.

Tiers

Tiers Batch

Fichier 'FBT050P1'

Description des zones

Zone	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '50'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
TMOT	10	Mot directeur.
TNOM	32	Nom.
TNOMR	25	Nom réduit.
TNOMR2	25	Nom réduit 2.
TAD1	32	Adresse ligne 1.
TAD2	32	Adresse ligne 2.
TAD3	32	Adresse ligne 3.
TPOST	8	Code postal.
TVILLE	32	Ville.
TTEL	15	Numéro de téléphone.
TTELEX	15	Numéro de télex.
TFAX	15	Numéro de télécopie.
TEXPOR	1	Tiers export ('Oui' ou 'Non').
TPAYS	3	Pays.
TLANG	3	Code langue.
TDATE	8/0	Date inversée.
TNUORD	6	Numéro d'ordre.

Zone	Long.	Texte
TREGPT	1	Tiers de regroupement ('Oui' ou 'Non').
TAGEN	6/0	Numéro compte général de regroupement.
TAAUX	8	Numéro compte auxiliaire de regroupement.
TAGENL	6/0	Numéro compte général de liaison.
TAAUXL	8	Numéro compte auxiliaire de liaison.
TAGENF	6/0	Numéro compte général de factoring.
TAAUXF	8	Numéro compte auxiliaire de factoring.
TRECFE	6	Code de regroupement Tiers pour Fonction Etendue.
TSIREN	9/0	Numéro SIREN.
TSIRET	5/0	Numéro SIRET.
TCI	1	Type de centre.
TCENTR	6	Centre de correspondance.
REFERR	10/0	Référence erreur.
TMOGST	1	Monnaie gestion ('S=Société'/'T=Transaction'/'R=Référence').
TCOMPS	1	Compensable ('Oui' ou 'Non').
TINTCO	1	Interco ('Oui' ou 'Non').
TAFILI	5/0	Code affilié Anael
TEMAIL	60	N° E-Mail.
TCRESP	3	Gestionnaire de compte.
TCDAGE	6	Code agence.
TCONTX	2	Code contentieux.
TETAB	2	Code établissement.
TFAMRL	3	Code famille tiers.
TCONTA	20	Contact.
TPCTG1	5/2	Pourcentage.
TPCTG2	5/2	Pourcentage.
TDAT01	8/0	Date AAAA/MM/JJ (non gérée dans l'immédiat).
TOPT01	1	Exclu DAS2.
TOPT02	1	Option 2.
TOPT03	1	Option 3.

Zone	Long.	Texte
TOPT04	1	Option 4.
TOPT05	1	Option 5.
TFIL2A	2	Filler 2A.
TFIL2B	2	Filler 2B.
TFIL2C	2	Filler 2C.
TFIL5A	5	Motif économique.
TFIL5B	5	Filler 5B.
TFIL5C	5	Filler 5C.
TFI10A	10	Code risque.
TFI10B	10	Filler 10B.
TFI10C	10	Filler 10C.

Contrôles des zones Tiers Batch

(Fichier 'FBT050P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité, par exemple, à '50' pour les tiers.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.
 - 'M' = Modification.
 Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE

La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ

La séquence doit exister au fichier 'FMC020P1' et ne doit pas être en numérotation automatique.
- RAUX
 - Zone obligatoire.

Remarque : dans le cas où le format de sous compte défini au fichier des séquences est 'D', vérification que le sous-compte est codifié sous forme de date 'AAAAMMJJ', et alimenter la zone 'TDATE' avec le sous-compte sous forme 'JJMMAAAA'.
 - 'M' = Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier 'FAN050P1'.
 - 'C' = Séquence/Auxiliaire ne doit pas exister.

- **TMOT**
Zone dont le 1er caractère est obligatoire. Si elle n'est pas renseignée, les 10 caractères de la raison sociale, '**TNOM**' sont mis par défaut.
- **TNOM**
 - Zone obligatoire dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Cette zone ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.

Remarque : Un individuel personne est un compte individuel dont le format du sous compte est blanc. Un individuel pur est un compte individuel dont le format du sous compte est 'I'. Un individuel de format date est un compte individuel dont le format du sous compte est 'D'.
- **TNOMR**
 - Zone obligatoire dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - Dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel, la zone est facultative et s'alimente automatiquement avec '**TNOM**' si celle-ci est restée à blanc.
- **TNOMR2**
Elle ne doit être renseignée que pour les individuels purs ou de format date.
- **TAD1**
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- **TAD2**
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- **TAD3**
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- **TPOST**
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- **TVILLE**
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- **TTEL**
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.

- TTELEX
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TFAX
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TEXPOR
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par 'Oui' ou par 'Non'.
 - Elle est automatiquement alimentée à '**N**' dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TPAYS
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel et elle doit exister dans la table de références '**PY**'.
- TLANG
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne peut être renseignée que dans le cas d'un client, d'un fournisseur ou d'un individuel et elle doit exister dans la table de références '**L1**'.
- TDATE
 - Elle est alimentée automatiquement avec l'inverse de la zone 'RAUX', dans le cas d'un sous-compte de format date.
 - Sinon, alimentez la zone à zéro.
- TNUORD
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '**NO**' dont le 1er caractère du 2ème libellé est à blanc.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TREGPT
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'
 - Elle est automatiquement alimentée à '**N**' dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TAGEN
 - Zone facultative.
 - Elle ne peut être renseignée que si la zone '**TREGPT**' est égale à 'N'.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier du plan comptable et le format du sous-compte ne doit pas être '**D**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.

- TAAUX
 - Zone facultative.
 - Elle ne peut être renseignée que si la zone '**TREGPT**' est égale à 'N'.
 - Elle devient obligatoire si '**TAGEN**' est renseigné. Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier Tiers.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TAGENL
 - Zone obligatoire.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier du plan comptable et le format du sous-compte ne doit pas être '**D**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel de format date.
- TAAUXL
 - Zone facultative.
 - Elle devient obligatoire si '**TAGENL**' est renseigné.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier Tiers.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel de format date.
- TAGENF
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier du plan comptable et le format du sous-compte ne doit pas être '**D**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel de format date.
- TAAUXF
 - Zone facultative.
 - Elle devient obligatoire si '**TAGENF**' est renseigné.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier Tiers.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel de format date.
- TRECFE
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**FE**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TSIREN
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - Si le code unicité Siren/Siret, au niveau de la séquence, au '**1**', le code Siren ne doit pas exister sur un autre tiers.
- TSIRET
 - Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.

-
- Si le code unicité Siren/Siret, au niveau de la séquence, est '**2**', le code Siret ne doit pas exister sur un autre tiers.
 - TSIREN / TSIRET
Si le code unicité Siren/Siret, au niveau de la séquence, est '**3**', le couple Siren/Siret ne doit pas exister sur un autre tiers.
 - TCI
 - Zone facultative.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel de format date.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**CI**'.
 - Elle devient obligatoire si le '**TCENTR**' est renseigné.
 - TCENTR
 - Zone obligatoire si '**O**' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel de format date.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier des Centres '**FCA010P1**'.
 - Elle devient obligatoire si la zone '**TCI**' est renseignée.
 - REFERR
Référence erreur.
 - TMOGST
 - Zone obligatoire
 - '**S**' ⇔ Société.
 - '**T**' ⇔ Transaction.
 - '**R**' ⇔ Référence.
 - Elle est automatiquement alimentée à '**S**' dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - TCOMPS
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Elle est automatiquement alimentée à '**N**' dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - TINTCO
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Elle est automatiquement alimentée à '**N**' dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - TAFILI
 - Ne doit pas être renseignée si le '**TINTCO**' est à '**N**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - Elle doit être renseignée si le '**TINTCO**' est à '**O**' et doit exister au fichier '**FAN010P1**'.
 - TEMAIL
 - Zone obligatoire si '**O**' précisé au niveau de la séquence.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
 - TCRESP
-

- Zone obligatoire si 'O' précisé au niveau de la séquence et que le module e-Anael est autorisé.
- Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier des Gestionnaires des comptes '**FEW020P1**'.
- TCDAGE
Zone non gérée actuellement.
- TCONTX
Zone non gérée actuellement.
- TETAB
Zone non gérée actuellement.
- TFAMRL
 - Zone facultative.
 - Si renseignée, elle doit exister dans la table de références '**FT**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TOPT01
 - Zone 'Exclu DAS2' obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Elle est automatiquement alimentée à '**N**' dans le cas d'un individuel pur ou de format date.
- TFIL5A
 - Zone 'Motif économique' facultative (3 premiers caractères).
 - Si renseignée, elle doit exister dans la table de références '**ME**'.
 - Elle ne doit pas être renseignée dans le cas d'un individuel pur ou de format date.

Règles de gestion Tiers Batch

Fichier 'FBT052P1'

Description des zones

Zone	Long	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '52'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
TKLEPS	2	Règles de gestion.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
TREGLT	2	Mode de règlement.
TNBJ	3/0	Nombre de jours.
TLE	2/0	Jour d'échéance.
TFM	1	Règlement fin de mois ('O=Oui' /'N=Non'/'D=Fin de Décade'/'F=Fin de mois).
TSECT1	6	Centre de l'axe 1.
TSECT2	6	Centre de l'axe 2.
TSECT3	6	Centre de l'axe 3.
TSECT4	6	Centre de l'axe 4.
TSECT5	6	Centre de l'axe 5.
TSECT6	6	Centre de l'axe 6.
TSECT7	6	Centre de l'axe 7.
TSECT8	6	Centre de l'axe 8.
TSECT9	6	Centre de l'axe 9.
TSTA1	2	Classement statistique 1.
TSTA2	3	Classement statistique 2.
TOUVA	4/0	Année d'ouverture.
TOUVM	2/0	Mois d'ouverture.
TOUVJ	2/0	Jour d'ouverture.
TFERA	4/0	Année de fermeture.

Zone	Long	Texte
TFERM	2/0	Mois de fermeture.
TFERJ	2/0	Jour de fermeture.
TFAC	1	Règlement facture par facture ('N=Non'/'F=Facture par facture').
TREL	1	Code relevé ('N=Non'/'R=Relevé'/'H=Relevé hebdomadaire'/'D=Relevé par décade'/'Q=Relevé par quinzaine'/'M=Relevé mensuel').
TCDEV	3	Code devise.
TTEsc	4/2	TVA d'escompte.
TSTVA	1	Soumis à TVA ('O=Oui'/'E=Exonéré'/'S=Suspension'/'N=Non'/'C=Clients'/'F= Fournisseurs').
TREP	3	Code représentant.
TDEC1	7/0	Découvert autorisé 1.
TDEC2	7/0	Découvert autorisé 2.
TRELAN	1	Code relance ('Oui' ou 'Non').
TCC1	6/0	Compte de contrepartie 1.
TCC2	6/0	Compte de contrepartie 2.
TCC3	6/0	Compte de contrepartie 3.
TCC4	6/0	Compte de contrepartie 4.
TCC5	6/0	Compte de contrepartie 5.
TCC6	6/0	Compte de contrepartie 6.
TCC7	6/0	Compte de contrepartie 7.
TCC8	6/0	Compte de contrepartie 8.
TCAT1	10	Catégorie 1.
TCAT2	10	Catégorie 2.
TCAT3	10	Catégorie 3.
TCAT4	10	Catégorie 4.
TCAT5	10	Catégorie 5.
TBQERG	2/0	Banque de règlement.
TNBJRC	2/0	Nombre de jour de risque en cours.
TLBQE	3/0	Loi bancaire.
TMREL	1	Méthode de relance.
TMCECH	1	Méthode de calcul d'échéance.

Zone	Long	Texte
EREGLT	1	Exception pour la zone 'Mode de règlement'.
ENBJ	1	Exception pour la zone 'Nombre de jours'.
ELE	1	Exception pour la zone 'Jour d'échéance'.
EFM	1	Exception pour la zone 'Règlement fin de mois'.
EXSEC1	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 1'.
EXSEC2	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 2'.
EXSEC3	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 3'.
EXSEC4	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 4'.
EXSEC5	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 5'.
EXSEC6	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 6'.
EXSEC7	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 7'.
ESSEC8	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 8'.
EXSEC9	1	Exception pour la zone 'Centre de l'axe 9'.
ESTA1	1	Exception pour la zone 'Classement statistique 1'.
ESTA2	1	Exception pour la zone 'Classement statistique 2'.
EOUV	1	Exception pour la zone 'Date d'ouverture'.
EFER	1	Exception pour la zone 'Date de fermeture'.
EFAC	1	Exception pour la zone 'Règlement facture par facture'.
EREL	1	Exception pour la zone 'Règlement par relevé'.
ECDEV	1	Exception pour la zone 'Code devise'.
ETESC	1	Exception pour la zone 'Taux d'escompte'.
ESTVA	1	Exception pour la zone 'Soumis à TVA'.
EREP	1	Exception pour la zone 'Code représentant'.
EDEC1	1	Exception pour la zone 'Découvert autorisé 1'.
EDEC2	1	Exception pour la zone 'Découvert autorisé 2'.
ERELAN	1	Exception pour la zone 'Code relance'.
ECC1	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 1'.
ECC2	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 2'.
ECC3	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 3'.
ECC4	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 4'.

Zone	Long	Texte
ECC5	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 5'.
ECC6	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 6'.
ECC7	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 7'.
ECC8	1	Exception pour la zone 'Compte de contrepartie 8'.
ECAT1	1	Exception pour la zone 'Catégorie 1'.
ECAT2	1	Exception pour la zone 'Catégorie 2'.
ECAT3	1	Exception pour la zone 'Catégorie 3'.
ECAT4	1	Exception pour la zone 'Catégorie 4'.
ECAT5	1	Exception pour la zone 'Catégorie 5'.
ELBQE	1	Exception pour la zone 'Loi bancaire'.
EBQERG	1	Exception pour la zone 'Banque de règlement'.
ENBJRC	1	Exception pour la zone 'Nombre de jours de risque'.
EMREL	1	Exception pour la zone 'Méthode de relance'.
EMCECH	1	Exception pour la zone 'Méthode de calcul d'échéance'.
REFERR	10/0	Référence erreur.
THONOR	1	Honoraires.
EHONOR	1	Exception pour la zone 'Honoraire'.
TNBJRA	2/0	Nombre de jours de risque Autres.
ENBJRA	1	Exception pour la zone 'Nombre de jours de risque Autres'.
TTYPJR	1	Type de jour ('J=Jour'/'M=Mois').

Contrôles des zones Règles de gestion Tiers Batch

(Fichier FBT052P1)

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '52' pour les règles de gestion.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.
 - 'M' = Modification.

Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.

- RSTE
La société doit exister au fichier '**FAN010P1**'.
 - RSEQ
La séquence doit exister au fichier '**FMC020P1**'.
 - RAUX
Le 'couple' Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier '**FAN050P1**' sur la société traitée.
- Remarque** : s'il s'agit d'un individuel pur ou de format date, les zones suivies d'un '*' ne doivent pas être renseignées et sont considérées comme non modifiables.
- TKLEPS
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit exister au fichier '**FMC010P1**' ; c'est-à-dire en tant que règle de gestion générale.
 - '**M**' = Séquence/Règle/Auxiliaire doit exister au fichier '**FAN052P1**'.
 - '**C**' = Séquence/Règle/Auxiliaire ne doit pas exister.
 - TREGLT '*'
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**RG**'.
 - TNBJ '*'
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit être inférieure ou égale à la valeur du '**FANCSTP1**'.
 - Elle doit être obligatoirement à zéro si la zone '**TREGLT**' est à blanc.
 - TLE '*'
 - Zone facultative.
 - Elle est obligatoirement à zéro si la zone '**TNBJ**' est différente des valeurs : '30' ; '60' ; '90' ; '120' ; '150' ou '180'.
 - TFM '*'
 - Zone obligatoire.
 - '**N**' ⇨ Pas de fin de mois.
 - '**D**' ⇨ Date de départ + x jours → amenée à la Fin de décade.
 - '**O**' ⇨ Date de départ + x jours → amenée à la Fin de mois.
 - '**F**' ⇨ Date de départ → amenée à la Fin de mois + x jours.

'F' est une nouvelle valeur pour interprétation de la loi LME.
 - TSECT1
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '1'.
 - TSECT2
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.

- Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**2**'.
- TSECT3
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**3**'.
- TSECT4
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**4**'.
- TSECT5
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**5**'.
- TSECT6
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**6**'.
- TSECT7
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**7**'.
- TSECT8
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**8**'.
- TSECT9
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, un contrôle d'existence est effectué au fichier '**FCA010P1**'.
 - Elle ne peut être renseignée que si l'option société '**Nombre d'axe**' est supérieure ou égale à '**9**'.
- TSTA1
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '**S2**'.

- TSTA2
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '**S3**'.
- TOUVA
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, les zones '**TOUVM**' et '**TOUVJ**' doivent l'être. Un contrôle de cohérence de date est effectué.
- TOUVM
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, les zones '**TOUVA**' et '**TOUVJ**' doivent l'être. Un contrôle de cohérence de date est effectué.
- TOUVJ
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, les zones '**TOUVA**' et '**TOUVM**' doivent l'être. Un contrôle de cohérence de date est effectué.
- TFERA
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, les zones '**TFERM**' et '**TFERJ**' doivent l'être. Un contrôle de cohérence de date est effectué.
- TFERM
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, les zones '**TFERA**' et '**TFERJ**' doivent l'être. Un contrôle de cohérence de date est effectué.
- TFERJ
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, les zones '**TFERA**' et '**TFERF**' doivent l'être. Un contrôle de cohérence de date est effectué.
- TFAC ^{'*}
 - Zone obligatoire.
 - '**N**' ⇒ Non.
 - '**F**' ⇒ Facture par facture.
- TREL ^{'**'}
 - Zone obligatoire.
 - '**N**' ⇒ Non.
 - '**R**' ⇒ Relevé.
 - '**H**' ⇒ Relevé hebdomadaire.
 - '**D**' ⇒ Relevé par décade.
 - '**Q**' ⇒ Relevé par quinzaine.
 - '**M**' ⇒ Relevé mensuel.
- TCDEV ^{'**'}

- Zone facultative.
- Si elle est renseignée, elle doit exister dans le fichier des devises '**FAN405P1**'.
- TTESC ^{'*'}
Zone facultative.
- TSTVA ^{'*'}
 - Zone obligatoire.
 - '**O**' ⇨ Oui
 - '**E**' ⇨ Exonéré.
 - '**S**' ⇨ En suspension de taxe.
 - '**N**' ⇨ Non. }
 - '**C**' ⇨ Clients. } Nouveau module TVA sur encaissement
 - '**F**' ⇨ Fournisseurs. }
- TREP ^{'*'}
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '**RP**'.
- TDEC1 ^{'*'}
Zone facultative.
- TDEC2 ^{'*'}
Zone facultative.
- TRELAN ^{'*'}
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
- TCC1
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable.
- TCC2
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable, et la zone '**TCC1**' doit être différente de zéro.
- TCC3
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable, et les zones '**TCC1**' et '**TCC2**' doivent être différentes de zéro.
- TCC4
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable, et les zones '**TCC1**', '**TCC2**' et '**TCC3**' doivent être différentes de zéro.
- TCC5
 - Zone facultative.

-
- Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable, et les zones 'TCC1', 'TCC2', 'TCC3' et 'TCC4' doivent être différentes de zéro.
 - TCC6
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable et les zones 'TCC1', 'TCC2', 'TCC3', 'TCC4' et 'TCC5' doivent être différentes de zéro.
 - TCC7
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable et les zones 'TCC1', 'TCC2', 'TCC3', 'TCC4', 'TCC5' et 'TCC6' doivent être différentes de zéro.
 - TCC8
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au plan comptable et les zones 'TCC1', 'TCC2', 'TCC3', 'TCC4', 'TCC5', 'TCC6' et 'TCC7' doivent être différentes de zéro.
 - TCAT1
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '1K'.
 - TCAT2
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '2K'.
 - TCAT3
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '3K'.
 - TCAT4
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '4K'.
 - TCAT5
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister en table de références '5K'.
 - TBQERG '*'
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister au fichier 'FAN070P1'.
 - TNBJRC
Nombre de jour de risque en cours.
 - TLBQE
Loi bancaire. (non affiché, non géré dans l'immédiat)
 - TMREL
Méthode de relance. (non affiché, non géré dans l'immédiat)
 - TMCECH
Méthode de calcul d'échéance. (non affiché, non géré dans l'immédiat)
-

- EREGLT
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'
 - Si elle est à '**N**', la zone correspondante '**TREGLT**' ne doit pas être renseignée.
 - Remarque sur les zones suivantes
 - La valeur de la zone doit être identique à celle de la '**Règle de gestion Générale**'.
- ENBJ
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si elle est à '**N**', la zone correspondante '**TNBj**' ne doit pas être renseignée.
- ELE
 - Zone renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si elle est à '**N**', la zone correspondante '**TLE**' ne doit pas être renseignée.
- EFM
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si elle est à '**N**', la zone correspondante '**TFM**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC1
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si elle est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT1**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC2
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT2**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC3
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT3**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC4
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT4**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC5
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT5**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC6
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT6**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC7
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT7**' ne doit pas être renseignée.
- EXSEC8
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT8**' ne doit pas être renseignée.

- EXSEC9
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSECT9**' ne doit pas être renseignée.
- ESTA1
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSTA1**' ne doit pas être renseignée.
- ESTA2
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSTA2**' ne doit pas être renseignée.
- EOUV
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TOUVA/TOUVM/TOUVJ**' ne doit pas être renseignée.
- EFER
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TFERA/TFERM/TFERJ**' ne doit pas être renseignée.
- EFAC
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TFAC**' ne doit pas être renseignée.
- EREL
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TREL**' ne doit pas être renseignée.
- ECDEV
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCDEV**' ne doit pas être renseignée.
- ETESC
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TTESC**' ne doit pas être renseignée.
- ESTVA
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TSTVA**' ne doit pas être renseignée.
- EREP
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TREP**' ne doit pas être renseignée.
- EDEC1
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TDEC1**' ne doit pas être renseignée.
- EDEC2

- Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
- Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TDEC2**' ne doit pas être renseignée.
- ERELAN
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TRELAN**' ne doit pas être renseignée.
- ECC1
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC1**' ne doit pas être renseignée.
- ECC2
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC2**' ne doit pas être renseignée.
- ECC3
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC3**' ne doit pas être renseignée.
- ECC4
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC4**' ne doit pas être renseignée.
- ECC5
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC5**' ne doit pas être renseignée.
- ECC6
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC6**' ne doit pas être renseignée.
- ECC7
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC7**' ne doit pas être renseignée.
- ECC8
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCC8**' ne doit pas être renseignée.
- ECAT1
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCAT1**' ne doit pas être renseignée.
- ECAT2
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCAT2**' ne doit pas être renseignée.
- ECAT3
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCAT3**' ne doit pas être renseignée.

- ECAT4
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCAT4**' ne doit pas être renseignée.
- ECAT5
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TCAT5**' ne doit pas être renseignée.
- EBQERG
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TBQERG**' ne doit pas être renseignée.
- ENBJRC
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TNBJRC**' ne doit pas être renseignée.
- ELBQE
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TREGLT**' ne doit pas être renseignée.
- EMREL
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TMREL**' ne doit pas être renseignée.
- EMCECH
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TMCECH**' ne doit pas être renseignée.
- REFERR
Référence erreur.
- THONOR
Zone non gérée actuellement.
- EHONOR
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**THONOR**' ne doit pas être renseignée.
- TNBJRA '**'
Nombre de jours de Risque Autres
- ENBJRA
 - Zone à renseigner par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - Si cette zone est à '**N**', la zone correspondante '**TNBJRA**' ne doit pas être renseignée.
- TTYPJR '**'
 - Zone obligatoire.
 - '**J**' ⇒ Jour.
 - '**M**' ⇒ Mois.
 - Sert pour le calcul de la date d'échéance avec 30 jours ou des multiples de 30.

- Si J, le calcul se fait en jours réellement alors que si 'M', c'est en mois complet,
Exemple :
 - 30 jours à partir de la date d'échéance et type de jour 'J' 15/02 donnera → 17/03
 - 30 jours à partir de la date d'échéance et type de jour 'M' 15/02 donnera → 15/03.

Domiciliation bancaire Tiers Batch

Fichier 'FBT055P1'

Description des zones

Zone	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '55'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
TPTE	2/0	Priorité de domiciliation.
TBQE	5/0	Numéro agence.
TGUI	5/0	Numéro guichet.
TCPTE	11	Numéro compte.
TCPTEE	34	Numéro compte étranger.
TRIB	2/0	RIB.
TLIBB1	25	Libellé 1.
TLIBB2	25	Libellé 2.
TLIBB3	25	Libellé 3.
TLIBB4	25	Libellé 4.
TREFT	10	Référence du tiré.
REFERR	10/0	Référence erreur.
TCPTEI	11	Compte italien
TFIL01	2	Zone libre
TFIL02	2	Zone libre
TIBPAY	2	Code pays IBAN
TCIBAN	2	Clé de contrôle IBAN
TCBIC	11	Bic
TCFRAI	2	Code frais

Contrôles des zones Domiciliation bancaire Tiers Batch

(Fichier FBT055P1)

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '55' pour les domiciliations bancaires.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.
 - 'M' = Modification.

Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE

La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ

La séquence doit exister au fichier 'FMC020P1' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou Individuel personne.
- RAUX
 - Zone obligatoire.
 - Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier 'FAN050P1' sur la société traitée.
- TPTE
 - Zone obligatoire.
 - 'M' = Séquence /Auxiliaire/Priorité doit exister au fichier 'FAN055P1'.
 - 'C' = Séquence /Auxiliaire/Priorité ne doit pas exister.
- TBQE

Zone obligatoire si le Tiers n'est pas export
- TGUI

Zone obligatoire si le Tiers n'est pas export
- TCPTE

Zone obligatoire si le Tiers n'est pas export
- TCPTEE

Zone facultative.
- TRIB
 - Zone obligatoire si le Tiers n'est pas export.
 - Un contrôle de la clé est effectué à l'aide du programme 'PAN902', un forçage est possible.
- TLIBB1

Zone obligatoire.
- TLIBB2

Zone facultative.
- TLIBB3

Zone facultative.
- TLIBB4

- Zone facultative.
- TREFT
Zone facultative.
- REFERR
La référence erreur est une zone qui ne doit pas être renseignée. Elle sera alimentée automatiquement si une anomalie est détectée.
- TCPTEI
 - Zone facultative.
 - Elle doit être renseignée si Législation Italienne
- TFIL01
Zone facultative.
- TFIL02
Zone facultative.
- TIBPAY
 - Zone facultative.
 - Si renseignée, elle doit exister en table '**PI**'.
- TCIBAN
 - Zone facultative.
 - Elle doit être renseignée si la zone '**TIBPAY**' est renseignée
 - Si renseignée, un contrôle de la clé est effectué à l'aide du programme '**PAN903**'.
- TCBIC
 - Zone facultative.
 - Elle doit être renseignée si la zone '**TIBPAY**' est renseignée
 - Si renseignée, un contrôle de validité est effectué.
- TCFRAI
 - Zone facultative.
 - Elle doit être renseignée si la zone '**TIBPAY**' est renseignée
 - '**13**' ⇒ Bénéficiaire.
 - '**14**' ⇒ Emetteur et bénéficiaire.
 - '**15**' ⇒ Emetteur.

Adresses complémentaires Tiers Batch

Fichier 'FBT056P1'

Description des zones

Zones	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '56'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
ROCC	2/0	Occurrence.
FACD1	32	Adresse complémentaire 1.
FCAD2	32	Adresse complémentaire 2.
FCAD3	32	Adresse complémentaire 3.
FCPOST	8	Code postal.
FCVIL	32	Ville.
FCONT	30	Contact.
FTEL	15	Numéro téléphone.
FTELEX	15	Numéro télex.
FFAX	15	Numéro télécopie.
FPAYS	3	Pays.
REFERR	10/0	Référence erreur.
FEMAIL	60	Email.

Contrôle des zones Adresses complémentaires Tiers Batch

(Fichier 'FBT056P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '56' pour les adresses complémentaires.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER

- 'C' = Création.
- 'M' = Modification.

Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.

- RSTE
La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ
La séquence doit exister au fichier '**FMC020P1**' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou Individuel personne.
- RAUX
 - Zone obligatoire.
 - Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier '**FAN050P1**' pour la société traité.
- OCC
 - Zone obligatoire.
 - 'M' = Séquence /Auxiliaire/Occurrence doit exister au fichier '**FEG050P1**'.
 - 'C' = Séquence /Auxiliaire/Occurrence ne doit pas exister.
- FCAD1
Zone obligatoire.
- FCAD2
Zone facultative.
- FCAD3
Zone facultative.
- FCPOST
Zone facultative.
- FCVIL
Zone facultative.
- FCONT
Zone facultative.
- FTEL
Zone facultative.
- FTELEX
Zone facultative.
- FFAX
Zone facultative.
- FPAYS
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**PY**'.
- REFERR
Référence erreur.
- FEMAIL
 - Zone facultative
 - S'il est renseigné, il doit être valide.

Complément DAS2 Tiers Batch

Fichier 'FBT056P1'

Description des zones

Zones	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '56'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
ROCC	2/0	Occurrence n° 99.
FACD1	32	Adresse complémentaire 1.
FCAD2	32	Adresse complémentaire 2.
FCAD3	32	Adresse complémentaire 3.
FCPOST	8	Code postal.
FCVIL	32	Ville.
FCONT	30	Contact.
FTEL	15	Numéro téléphone.
FTELEX	15	Numéro télex.
FFAX	15	Numéro télécopie.
FPAYS	3	Pays.
REFERR	10/0	Référence erreur.

Contrôle des zones Complément DAS2 Tiers Batch

(Fichier 'FBT056P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '56' pour les compléments DAS2.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.

- 'M' = Modification.
Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE
La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ
La séquence doit exister au fichier '**FMC020P1**' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou Individuel personne.
- RAUX
 - Zone obligatoire.
 - Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier '**FAN050P1**' pour la société traité.
- OCC
 - Zone obligatoire et doit être égal à '99'.
 - 'M' = Séquence /Auxiliaire/Occurrence doit exister au fichier '**FEG050P1**'.
 - 'C' = Séquence /Auxiliaire/Occurrence ne doit pas exister.
- FCAD1
 - Zone facultative.
 - Nom, obligatoire si le type de personne est égal à 'P'.
- FCAD2
 - Zone facultative.
 - Prénom, obligatoire si le type de personne est égal à 'P'.
- FCAD3
 - Zone facultative.
 - Profession, obligatoire si le type de personne est égal à 'P'.
- FCPOST
Zone non utilisée.
- FCVIL
Zone non utilisée.
- FCONT
 - Zone facultative.
 - Codice fiscal, contrôle de validité si renseigné et législation italienne.
- FTEL
Zone non utilisée.
- FTELEX
Zone non utilisée.
- FFAX
Zone non utilisée.
- FPAYS
 - Zone obligatoire.
 - Type de personne, seul le 1^{er} caractère de cette zone est utilisé.
 - 'P' ⇔ Physique.

- ' ' ⇒ Morale.
- REFERR
Référence erreur.

Factorings supplémentaires Tiers Batch

Fichier 'FBT057P1'

Description des zones

Zones	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '57'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
TPTEF	2/0	Priorité factoring.
TAGENFS	6/0	Numéro compte général factoring supplémentaire.
TAAUXFS	8	Numéro compte auxiliaire factoring supplémentaire.
REFERR	10/0	Référence erreur.

Contrôle des zones Factorings supplémentaires Tiers Batch

(Fichier 'FBT057P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '57' pour les factorings supplémentaires.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.
 - 'M' = Modification.

Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE

La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit exister au fichier 'FMC020P1' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou individuel personne.
- RAUX
 - Zone obligatoire.
 - Le 'couple' Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier 'FAN050P1' pour la société traitée.

- TPTEF
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être différente de 1.
 - 'M' = Séquence /Auxiliaire/Priorité doit exister au fichier 'FAN056P1'.
 - 'C' = Séquence /Auxiliaire/Priorité ne doit pas exister.
- TAGENFS
 - Zone obligatoire.
 - Il doit exister au fichier Plan comptable pour la société traité.
 - Il ne doit pas être de type format date.
- TAAUXFS
 - Zone obligatoire.
 - Le 'couple' Compte général/Auxiliaire doit exister au fichier 'FAN050P1' pour la société traité
 - Le 'couple' doit être différent de celui de la fiche tiers (TAGENF et TAUXF).
 - Le 'couple' doit être aussi unique toutes priorités confondues.
- REFERR
 - Référence erreur.

Codes impressions Tiers Batch

Fichier 'FBT058P1'

Description des zones

Zones	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '58'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
RCDIMP	3	Code impression.
RTYPCP	1	Type de tiers ('C=Client'/'F'=Fournisseur'/'I'=Individuel'/' '=Tous').
RENOI	1	Type de courrier ('M=Mail'/'P=Papier'/'D=Les deux').
COCADD	2/0	Occurrence de l'adresse.
REFERR	10/0	Référence erreur.

Contrôle des zones Codes impressions Tiers Batch

(Fichier 'FBT058P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des adresses complémentaire, par exemple '58' pour les codes impression.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.
 - 'M' = Modification.

Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE

La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ
 - Zone obligatoire (les 8 derniers caractères).
 - Elle doit exister au fichier 'FMC020P1' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou individuel personne.

- RAUX
 - Zone obligatoire.
 - Le '**couple**' Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier '**FAN050P1**' pour la société traitée.
- RCDIMP
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit exister dans la table '**CODIMPRES**' au fichier '**FANPRMP1**'.
- RTYPCP
 - Zone obligatoire.
 - '**C**' ⇒ Client.
 - '**F**' ⇒ Fournisseur.
 - '**I**' ⇒ Individuel.
 - '' ⇒ Tous.
- RENVOI
 - Zone obligatoire.
 - '**M**' ⇒ Mail.
 - '**P**' ⇒ Papier.
 - '**D**' ⇒ Les deux.
- COCADD
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit exister dans les adresses complémentaires au fichier '**FEG050P1**'.
- REFERR
 - Référence erreur.

Mandats Tiers Batch

Fichier '**FBTS50P1**'

Description des zones

Zones	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '59'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RSEQ	6	Séquence.
RAUX	8	Numéro compte auxiliaire.
RSMAN	35	Numéro de mandat.

RSVER	2/0	Numéro de version.
MSIBAN	34	Code IBAN.
MSBIC	11	Code BIC.
MSTYPE	1	Type de prélèvement (1='Récurent' ou 2='Ponctuel').
MSLINST	1	Local instrument (1='B2B' ou 2='CORE').
MSACTIF	1	Actif (O='Oui' ou N='Non').
MSREF	35	Référence.
MSDTSMA	4/0	Année signature mandat.
MSDTSMM	2/0	Mois signature mandat.
MSDTSMJ	2/0	Jour signature mandat.
MSDTFMA	4/0	Année de fin de mandat.
MSDTFMM	2/0	Mois de fin de mandat.
MSDTFMJ	2/0	Jour de fin de mandat.
MSMANO	35	Numéro de mandat d'origine.
MSVERO	2/0	Numéro de version d'origine.
MSCHGDO	1	Changement de domiciliation (O='Oui' ou N='Non').
MSTEXT1	35	Texte 1.
MSTEXT2	35	Texte 2.
MSTEXT3	35	Texte 3.
MSIDCTR	35	Numéro du contrat.
MSDSCTR	35	Description du contrat.
MSDTFTA	4/0	Année premier traitement (alimentée par les traitements).
MSDTFTM	2/0	Mois premier traitement (alimentée par les traitements).
MSDTFTJ	2/0	Jour premier traitement (alimentée par les traitements).
MSDTDNA	4/0	Année dernier traitement (alimentée par les traitements).
MSDTDNM	2/0	Mois dernier traitement (alimentée par les traitements).
MSDTDNJ	2/0	Jour dernier traitement (alimentée par les traitements).
MSOPT01	1	Modification mandat transmis (alimentée par les traitements).
MSOPT02	1	Changement de domiciliation transmis (alimentée par les traitements).
MSOPT03	1	Occurrence 'FIRST' transmise (alimentée par les traitements).

MSOPT04	1	Mandat prioritaire (O='Oui' ou N='Non')
MSOPT05	1	Zone de réserve 5.
MSOPT06	1	Zone de réserve 6.
MSOPT07	1	Zone de réserve 7.
MSOPT08	1	Zone de réserve 8.
MSOPT09	1	Zone de réserve 9.
REFERR	10/0	Référence erreur.

Contrôle des zones Mandats Tiers Batch

(Fichier 'FBTS50P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '59' pour les mandats.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER
 - 'C' = Création.
- RSTE
 - La société doit exister au fichier 'FAN010P1'.
- RSEQ
 - Zone obligatoire.
 - La séquence doit exister au fichier 'FMC020P1' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou Individuel personne.
- RAUX
 - Zone obligatoire (les 8 derniers caractères).
 - Le 'couple' Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier 'FAN050P1' pour la société traitée.
- RSMAN
 - Zone obligatoire.
- RSVER
 - Zone obligatoire.
 - 'C' = Société/Séquence /Auxiliaire/Mandat/version ne doit pas exister.
- MSIBAN
 - Zone obligatoire.
 - Si elle est renseignée, elle doit être valide.
- MSBIC
 - Zone obligatoire.
 - Si elle est renseignée, elle doit être valide.

- MSREF
 - Zone facultative.
- MSTYPE
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Occurrent**' ou par '**Ponctuel**'.
- MSLINST
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**B2B**' ou par '**CORE**'.
- MSACTIF
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
- MSOPT04 (Prioritaire)
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - '**Oui**' = Un tiers peut avoir un seul mandat actif et prioritaire.
- MSDTSMA/M/J
 - Zone obligatoire.
 - Si elle est renseignée, cette date doit être valide.
- MSDTFMA/M/J
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, cette date doit être valide.
- MSMANO
 - Zone obligatoire si changement de domiciliation.
- MSVERO
 - Zone obligatoire si changement de domiciliation.
 - Le '**couple**' mandat d'origine/version d'origine doit exister au fichier '**FPS050P1**' pour la société et le tiers traité.
- MSCHGDO
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
 - '**Oui**' = Le mandat et la version d'origine sont obligatoire.
- MSTEXT1
 - Zone facultative.
- MSTEXT2
 - Zone facultative.
- MSTEXT3
 - Zone facultative.
- MSIDCTR
 - Zone facultative.

- MSDSCTR
 - Zone facultative.
- REFERR
 - Référence erreur.

Identifiant TVA Tiers européens Tiers Batch

Fichier 'FBTV50P1'

Description des zones

Zones	Long.	Texte
RPTY	2/0	Code priorité '51'.
OPER	1	Création ou Modification.
RSTE	5/0	Société.
RCE	1	Code enregistrement.
TSEQ	6	Séquence.
TAUX	10	Numéro compte auxiliaire.
ROCC	2/0	Occurrence.
TISO	2	Pays iso identifiant.
TIDENT	15	Numéro d'identification.
TETMB	8	Etat membre.
TPART	1	Particulier ('Oui' ou 'Non').
TSOUM	1	Soumis à TVA ('Oui' ou 'Non').
TTAG1	1	Zone de réserve 1.
TTAG2	1	Zone de réserve 2.
TTAG3	1	Zone de réserve 3.
TTAG4	1	Zone de réserve 4.
TTAG5	1	Zone de réserve 5.
REFERR	10/0	Référence erreur.

Contrôle des zones Identifiants TVA Tiers européens Tiers Batch

(Fichier 'FBTV50P1')

- RPTY
 - Les enregistrements doivent avoir la priorité supérieure à celle des tiers, par exemple '51' pour les identifiants TVA Tiers européens.
 - Le code priorité permet de déterminer l'ordre de traitement des enregistrements.
- OPER

- 'C' = Création.
- 'M' = Modification.
Cette opération annule et remplace l'enregistrement existant dans son intégralité.
- RSTE
La société doit exister au fichier '**FAN010P1**'.
- RCE
 - Zone facultative.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**TC**' au fichier '**FTV100P1**'.
- TSEQ
 - Zone obligatoire.
 - La séquence doit exister au fichier '**FMC020P1**' et doit être de format ' ', c'est-à-dire Client, Fournisseur ou Individuel personne.
- TAUX
 - Zone obligatoire (les 8 derniers caractères).
 - Le '**couple**' Séquence/Auxiliaire doit exister au fichier '**FAN050P1**' pour la société traitée.
- ROCC
 - Zone obligatoire.
 - '**M**' = Rce/Séquence /Auxiliaire/Occurrence doit exister au fichier '**FTV050P1**'.
 - '**C**' = Rce/Séquence /Auxiliaire/Occurrence ne doit pas exister.
- TISO
 - Zone obligatoire si particulier est différent de 'O'.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**IS**' au fichier '**FTV100P1**' et la table '**IS**' doit être définie dans la table '**TT**' au fichier '**FTV100P1**'.
- TIDENT
 - Zone obligatoire si le pays iso identifiant est renseigné.
 - Si elle est renseignée, elle doit être valide.
- TETMB
 - Zone obligatoire.
 - Si elle est renseignée, elle doit exister dans la table de références '**EM**' au fichier '**FTV100P1**' et la table '**EM**' doit être définie dans la table '**TT**' au fichier '**FTV100P1**'.
- TPART
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
- TSOUM
 - Zone obligatoire.
 - Elle doit être renseignée par '**Oui**' ou par '**Non**'.
- REFERR
Référence erreur.